

## SYNTHÈSE DU RAPPORT UNIQUE 2022

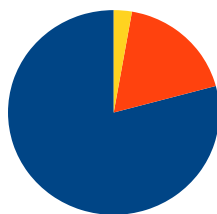
### COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

#### 1-Effectifs

- ➔ 72 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022  
 Aucun contractuel permanent en CDI  
**14** contractuels recrutés comme saisonniers  
 Personnel temporaire intervenu en 2022 : 3 personnes recrutés via l'ESPA, aucun agent du CDG.

Catégorie	Nombre
Fonctionnaires	57
Contractuels sur postes permanent	13
Contractuels sur postes non permanent	2

#### Répartitions des effectifs au 31/12/2022



- Fonctionnaires
- Contractuels sur postes permanent
- Contractuels sur postes non permanent

#### 2-Caractéristiques des agents sur postes permanents

##### ➔ Répartition par filière et par statut

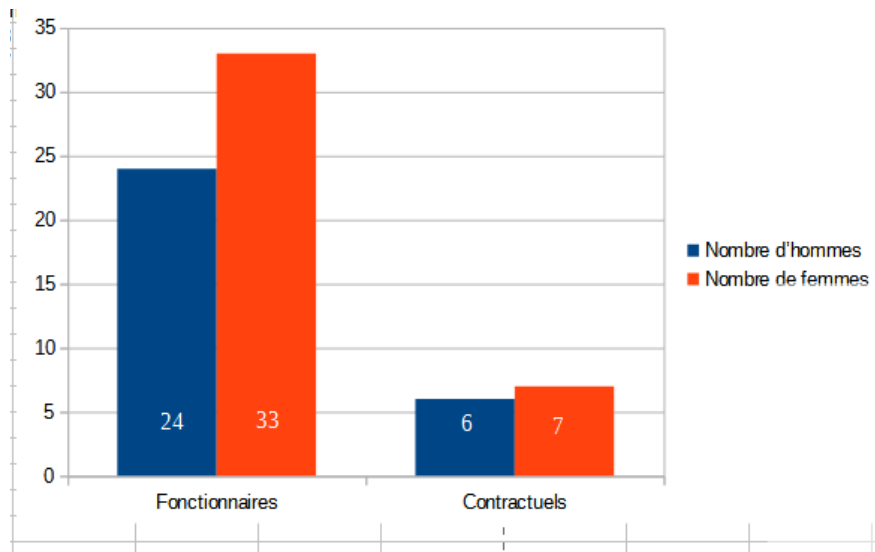
Filière	Titulaire	Contractuel	TOTAL
Administrative	8	2	10
Technique	38	11	49
Sportive	1	0	1
Médico-sociale	3	0	3
Sociale	7	0	7
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>13</b>	<b>70</b>

##### ➔ Répartition par cadres d'emplois

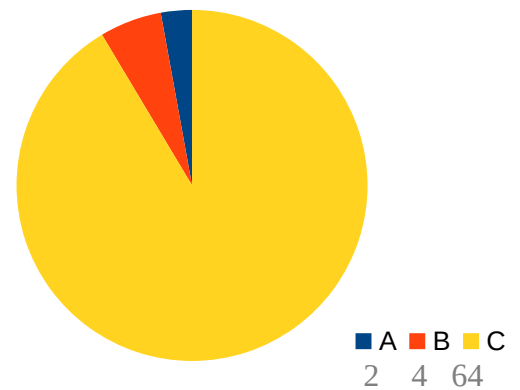
Adjoint technique	44
Adjoint administratif	8
Agent de maîtrise	5
ATSEM	4
Auxiliaire de puériculture	3
Agent social	2

Rédacteur	1
Attaché	1
Assistant socio-éducatif	1
Educateur	1
<b>Total</b>	<b>70</b>

➔ Répartition par genre et par statut



Répartition par catégorie



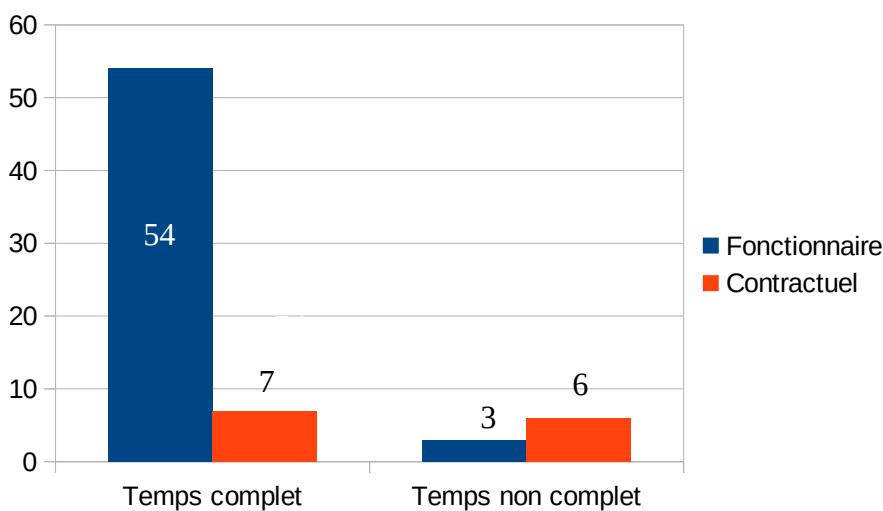
**3-Temps de travail des agents sur postes permanents**

➔ Répartition des agents à temps plein ou temps partiel (de droit ou sur autorisation)

Temps de travail	Fonctionnaire	Contractuel
Temps plein	52	6
Temps partiel	2	1

**2 femmes et 1 homme à temps partiel (80%)**

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



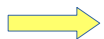
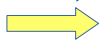
**Seule la filière technique est concernée pour le temps non complet.**

#### 4-Pyramide des ages


 En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Age moyen des agents sur postes permanents	
Fonctionnaires	45,66
Contractuels permanents	42,22
Ensemble permanents	45,22

#### 5-Position particulière

 2 agents en disponibilité  
 1 agent mis à disposition

#### 6-Mouvements

 En 2022, 18 agents remplaçants sur des contrats courts  
5 contractuels permanents nommés stagiaire

Emplois rémunérés	
Effectif physique sur postes permanents au 31/12/2021	Effectif physique sur postes permanents au 31/12/2022
<b>69 agents</b>	<b>70 agents</b>
Effectif physique sur postes non permanents au 31/12/2021	Effectif physique sur postes non permanents au 31/12/2022
<b>3 agents</b>	<b>2 agents</b>





#### Principaux modes d'arrivée

Voie de mutation	2
Contractuels 1 an	7
Remplacements (contractuels)	18

#### Principales causes de départs

Fin de contrat long	1
Démission	3
Mise en disponibilité	2
Mutation	2
Départ à la retraite	2

#### 7-Évolution professionnelle

-  Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
-  2 Lauréats d'un examen professionnel
-  2 Lauréats d'un concours d'agent déjà fonctionnaire dans la collectivité
-  36 Avancements d'échelon et 4 avancements de grade

## 8-Sanction disciplinaire

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022.

## 9-Budget et rémunération

→ Les charges de personnels représentent **58,25 %** des dépenses de fonctionnement du budget communal.

Budget de fonctionnement	<b>4 468 592,00 €</b>	Charges de personnel	<b>2 603 015,00 €</b>
--------------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------

Rémunérations annuelles brutes	1 700 075,00 €	Rémunération des agents sur emploi non permanent (2)
Primes et indemnités versées	24 058,00 €	53 967,00 €
Heures supplémentaires/complémentaires	43 240,00 €	
Nouvelle bonification indiciaire	7 328,00 €	
Supplément familial	1 723,00 €	

→ Dont **115 346 €** de rémunération brute et **16 841 €** de primes et indemnités pour les agents contractuels.

→ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de **1,42 %**

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	0,68 %
Contractuels	6,54 %

→ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et les contractuels

→ Les primes sont maintenues en cas de congés de maladie ordinaire (délibération RIFSEEP)

→ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ **814,5** heures supplémentaires ont été payées en 2022.

→ **2 831** heures complémentaires ont été payées en 2022.

## 10-Absences

➡ En 2022, on compte 769 jours d'absence pour motif médical pour les fonctionnaires.  
22 agents ont été absents pour raison médicale dont 4 pour une période supérieure à 50 jours.

➡ Pour les contractuels, on compte 21 jours d'absence pour motif médical.  
3 agents contractuels ont été absents.

Taux d'absentéisme	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents
Maladie ordinaire + Accident du travail	3,70 %	0,44 %	0
Garde enfant malade	0,14 %	0,17 %	NC
Evenements spéciaux	0,19 %	0,22 %	0

➡ 3 Accidents de travail déclarés au total en 2022

➡ En moyenne, 13 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## 11-Prévention et handicap

➡ 1 Assistant de prévention désigné dans la collectivité  
➡ Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie  
➡ Dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail : 3 375 € (chaussures de sécurité, bouchons d'oreilles moulés, fauteuil ergonomique)

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, dernière mise à jour en 2021.

➡ 9 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent  
100 % sont fonctionnaires, de catégorie C

➡ 3 707 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi.

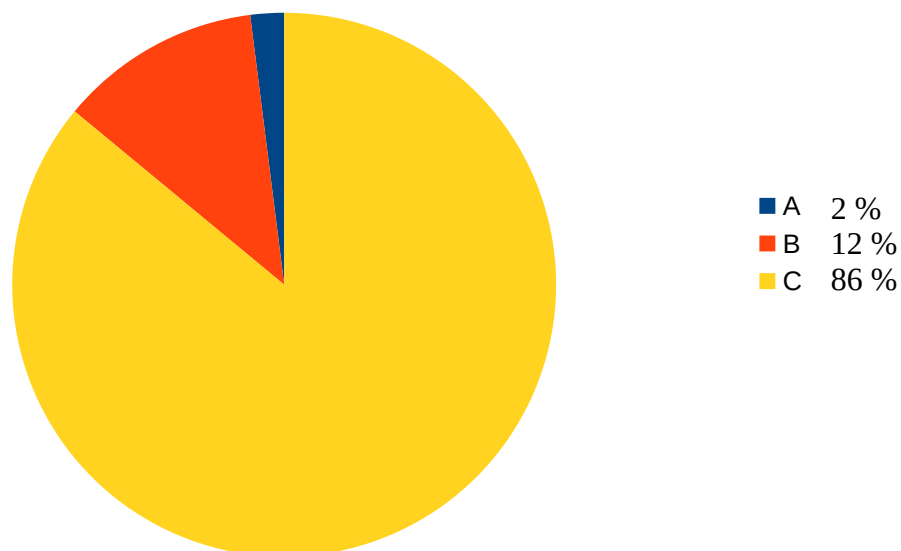
## 12-Formation

→ En 2022, **44,1 %** des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.  
**22 557 €** ont été consacrés à la formation, majoritairement au CNFPT ( 66%)



**225** jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

### Répartition des jours de formation par catégorie



En moyenne **3,3** jours de formation ont été réalisés par agent.

## 13-Action sociale et protection sociale complémentaire

→ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé.

<i>Montants annuels</i>	Santé
Montant global des participations	<b>6 560,00 €</b>
Montant moyen par bénéficiaire	<b>243</b>

→ La collectivité cotise auprès d'un comité d'œuvres sociales et participe à hauteur de 50 % pour les tickets restaurants.

